

MAIRIE DE MOLOY
6 rue de la Commune
Tel : 03 80 75 17 02 – mairie.moloy@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 2 décembre 2025 à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi deux du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Etaient présents : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Boris **LAMOTTE**, Pascal **BERNIER**, Patrick **FUX**, Christiane **CISTEL**, Thierry **MONGET**.

Excusée : Marina **CHARALAMBIDIS**.

La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Intervention de M. Mathias MECHIN, garde ONF en charge de la forêt communale de Moloy

Le Conseil Municipal et le nouveau garde ONF en charge de la forêt communale de Moloy échangent sur divers dossiers relatifs à la gestion de la forêt : futures exploitations, affouages, propositions de travaux forestiers, etc...

Point sur les travaux dans le cadre de la préparation budgétaire 2026 : arbitrages et demandes de subventions

Le Conseil Municipal étudie divers projets de travaux qui feront l'objet de chiffrages et de demandes de subventions au titre de la préparation budgétaire 2026.

La liste des projets retenus sera ensuite arbitrée en raison des priorités et des possibilités budgétaires et financières du budget 2026 qui sera voté début février 2026. Les autres projets seront reportés à 2027.

Parmi les projets étudiés :

- La restauration du Monument aux Morts (nettoyage, jointoiement et rechampissage) pour un montant prévisionnel de 2043.33 euros hors taxes. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Départemental de la Côte-d'Or

au titre du programme Village Côte-d'Or (50%) et à l'ONACVG (office national des anciens combattants et des victimes de guerre).

- La pose d'un caniveau sur une longueur de 15 mètres rue de l'abreuvoir, à la demande d'un riverain, pour un montant prévisionnel de 1393.16 euros hors taxes (subventionnable à hauteur de 50% par le Conseil Départemental) au titre du soutien à la voirie communale
- Des travaux de voirie portant sur la partie basse de la rue Saint-Antoine (reprise d'enrobé, pose d'un caniveau et extension de la voirie au droit des dernières maisons). Les travaux sont en cours de chiffrage.

Le Conseil Municipal décide également de reporter le projet de réfection du revêtement des trottoirs de la rue des Boudrots suite aux travaux d'enfouissement.

En effet, la volonté du Conseil Municipal était de coordonner la réfection de la couche de roulement de la route départementale, financée par le Département avec la rénovation du revêtement des trottoirs par la commune.

Le Conseil Départemental a néanmoins indiqué dans un courrier en date du 4 novembre 2025 que la réfection de la route n'aurait pas lieu en 2026 et serait reportée ultérieurement. Par conséquent, le Conseil Municipal ne juge pas opportun de rénover les trottoirs en amont et préfère coordonner une réfection complète de l'intégralité de la voirie en 2027. En revanche, les tranchées sur la route seront feront l'objet d'une réfection légère et provisoire dans l'attente, par un enduit bicoche afin d'assurer la bonne circulation et la sécurité.

Le Conseil Municipal décide de mettre à profit l'année 2026 pour parfaire divers travaux de réseaux sur la rue des Boudrots, à savoir : installation des compteurs d'eau en limite de propriété, inspection de la canalisation d'eaux pluviales, reprise de regards...

Projet d'acquisitions foncières

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'acquisitions de deux parcelles privées qui peuvent présenter un intérêt pour la commune. Ces deux parcelles représentent un ensemble de 4275 m².

Le Conseil Municipal charge de la Maire de procéder à une négociation avec les propriétaires et délibérera ultérieurement sur le prix d'acquisition.

Détermination du prix de l'eau pour l'année 2026

Le Conseil Municipal, en tenant compte de l'évolution de la redevance sur la consommation d'eau potable fixée par l'agence de l'eau pour 2026 et en considérant la comptabilité analytique réalisée chaque année au titre du fonctionnement du service des

eaux de la Commune de Moloy, détermine comme suit les tarifs de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Forfait (part fixe ; abonnement) : 35 euros
- Montant de la consommation (part variable) : 0.70€ au mètre cube

Pour information, la redevance sur la consommation fixée par l'agence de l'eau et que la commune reverse à cette dernière passera de 0.43€ par mètre cube en 2025 à 0.39€ par mètre cube en 2026 (soit -0.04€/m³).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs de l'eau potable comme définis ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026.

Questions et informations diverses

1. Le Maire informe le Conseil Municipal que les deux dossiers déposés par la commune dans le cadre du plan patrimoine insertion 2026 ont été retenus par le Département, à savoir : la réfection du calvaire situé à l'angle du Chemin de Combe Aulogne et la reprise des escaliers du lavoir du château. Ces travaux seront réalisés en 2026 par l'association Sentiers.
2. Les emplacements des nouvelles corbeilles de rues intégrant le tri sélectif sont définis. Elles viendront remplacer les corbeilles actuelles, devenues vétustes. Deux seront installées sur la place du Monument, une autre sur l'aire de pique-nique. Une corbeille simple sera quant à elle installée près de la benne à verre rue du Fourneau des Champs.
3. Le Maire remercie Monsieur Brochard pour le don de livres qui a été fait à la commune et qui profiteront à la bibliothèque communale.
4. Un point d'information est fait par Denis Jung et Christiane Cistel sur la réunion du SIVOS du 24 novembre 2025, à laquelle ils ont assisté.
5. Les auges de la Place du Monument ont été retirées afin d'être réparées et nettoyées suite à plusieurs chocs de véhicules. Elles seront réinstallées ultérieurement.
6. Le Maire informe que des trous qui s'étaient formés sur la voirie communale ont été rebouchés à l'enrobé à froid.
7. Des devis vont être sollicités pour la réparation d'une fenêtre défectueuse au sein du local commercial.
8. La date des vœux du Maire est fixée au samedi 24 janvier 2026 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire, Florian PAQUET**

